

Francken met le feu avec une micro-réforme

DROIT Le secrétaire d'Etat veut s'attaquer aux avocats qui abusent de la procédure

- La communication autour du projet de loi de Theo Francken a provoqué la colère des barreaux.
- Pourtant la réforme est moins impressionnante qu'il n'y paraît.

Les avocats pro deo dans le viseur de Theo Francken ? Pour mettre fin aux abus de procédure en matière de droits des étrangers, le secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration a fait adopter en kern vendredi un projet de loi visant à faciliter les sanctions contre les avocats mal intentionnés. La nouvelle porte par une communication à la hussarde a provoqué l'ire des barreaux du royaume.

Concrètement, le gouvernement veut seulement simplifier un dispositif de sanction qui existe. Un juge du Conseil des contentieux des étrangers (CCE) peut déjà se servir lorsqu'il estime que sa juridiction a été saisie de manière abusive - l'avocat sachant pertinemment qu'il n'avait aucune chance de gagner son recours. Il doit dans ce cas convoquer les parties pour une nouvelle audience au terme de laquelle une amende allant de 125 à 2.500 euros pourra être infligée au justiciable. Le cas est par ailleurs signalé au barreau qui est compétent pour prendre de son côté des sanctions contre l'avocat, éventuellement lui suspendre ses droits à travailler en pro deo.

Sauf que les juges n'ont eu recours que 20 fois au dispositif depuis sa création en 2011, ce que le secrétaire d'Etat interprète comme le signe qu'il ne fonctionne pas. Le problème tient à ce que les étrangers dont le cas est porté devant le CCE sont généralement insolubles.

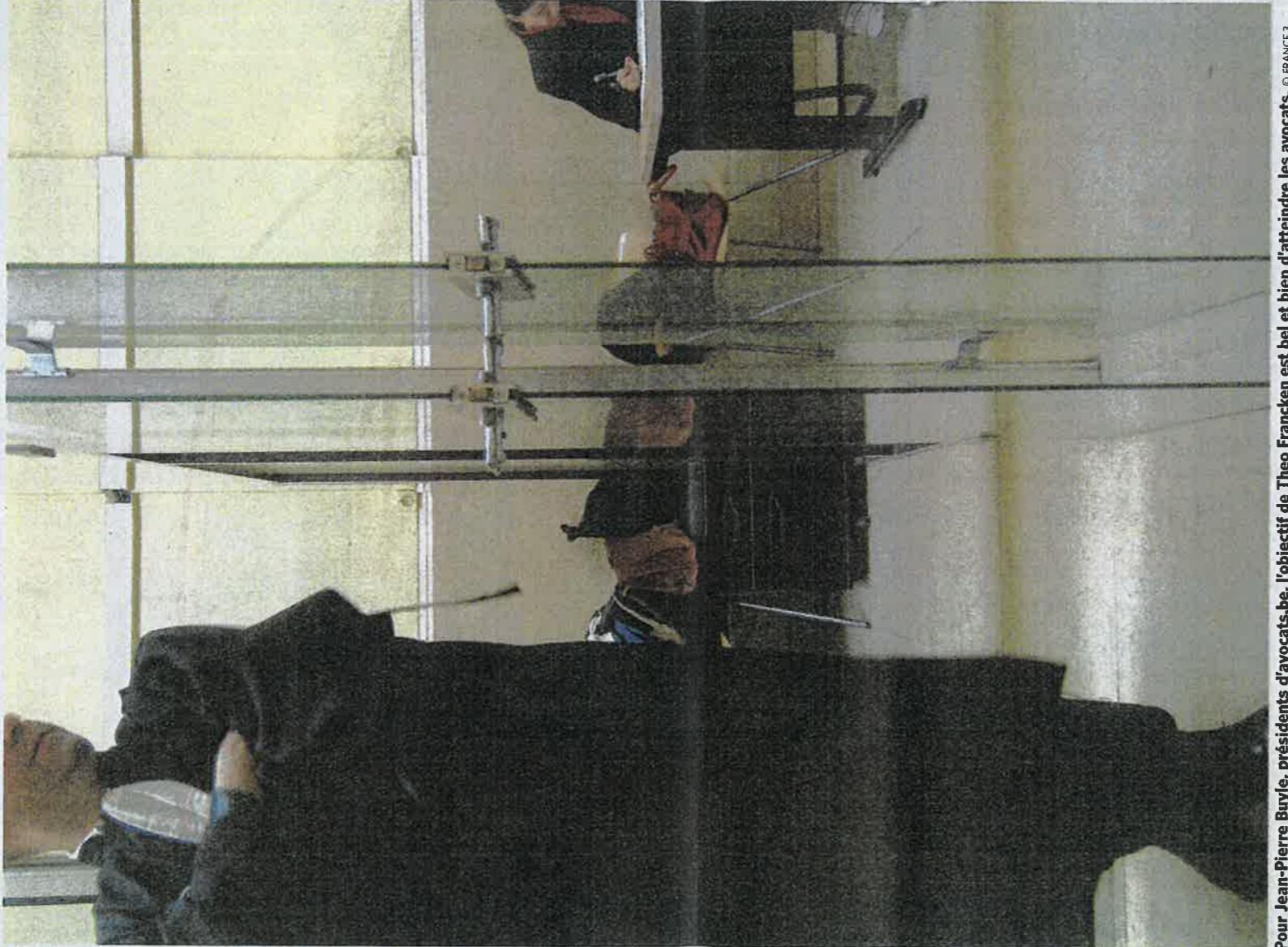
L'amende étant de facto symbolique, les magistrats recrignent généralement à s'insinuer une nouvelle audience qui comptera pour du beurre, estime Theo Francken. L'idée est donc de simplifier la procédure en supprimant la nouvelle audience, le juge pouvant prendre une décision sur le recours en lui-même et un éventuel abus au même moment.

Le gouvernement table sur le fait qu'avec une procédure simplifiée, les juges sanctionneront davantage de requérants, ce qui générera davantage de signalements aux barreaux et par ricochet davantage de sanctions contre les avocats à l'origine des abus. Un effet domino escompte et résumé sommairement par Theo Francken à l'agence Belga vendredi matin : « A présent, nous allons sanctionner le véritable auteur de l'abus de procédure, l'avocat. »

La petite phrase virile n'a pas tardé à mettre le feu aux poudres, d'autant plus que le projet de loi, qui doit désormais être validé par le Conseil d'Etat, n'est pas encore public. Et pas question de communiquer le texte à la presse.

« Couper la langue des avocats »

Très échaudés, les ordres des barreaux francophones, flamands et germanophones ont publié un communiqué commun sévère. Ils plaident que, ces dernières années, « un nombre de cas to-



ENTRETIEN

« La loi a déjà été bâtonnée pour empêcher les recours abusifs »

Tristan Wibault est avocat spécialiste du droit des étrangers. Il défend notamment le dossier d'une famille syrienne en demande de visas humanitaires sur lequel la Cour européenne de Justice de l'UE doit se prononcer début mars.

Que pensez-vous de cette nouvelle mesure visant les avocats ?

J'ai l'impression que le secrétaire d'Etat se base sur des arrêts qui ont existé mais qui ne correspondent plus à aucune pratique actuelle. La loi a déjà été reformée sous la précédente législature pour intégrer tous les mécanismes possibles pour empêcher les recours abusifs. En cas de rapatriement, par exemple, une personne en centre fermé ne dispose que d'un délai de quelques jours pour faire un recours en extrême urgence afin d'annuler un renvoi. Une fois ce délai passé, le vol est organisé et il n'y a pas de recours possible.

Alors c'est un non-problème les recours abusifs ?

Les abus sont le fait de mauvais avocats. Il faudrait peut-être plutôt se demander pourquoi il y a si peu d'avocats compétents...

Pourquoi ?

Le métier est très peu attractif : c'est une matière compliquée face à une administration extrêmement dure ; c'est lourd émotionnellement et mal payé. Il faut être vraiment très motivé. Le meilleur moyen de réduire les recours abusifs serait d'avoir une aide juridique de qualité avec des avocats rémunérés correctement. Or là on a juste un discours stigmatisant. Mais le fait de mieux payer le professionnel ne risque-t-il pas plutôt d'encourager les abus ?

Non, parce que c'est une question d'offre et de demande. Pour l'instant, les avocats qui travaillent correctement sont submergés, de sorte que ça laisse de la place pour les mauvais. Une meilleure rémunération attira davantage d'avocats compétents et les étrangers ne seront plus obligés de se rabattre sur ceux disponibles.

PROPOS RECUEILS PAR L.K.

Pour Jean-Pierre Buyle, président d'avocats.be, l'objectif de Theo Francken est bel et bien d'atteindre les avocats. © FRANCE 3

libertés fondamentales, les droits de l'homme et le droit à un procès équitable soient respectés.»

De son côté, le président de la Ligue des droits de l'homme Alexis Deswar s'énonne de ce que cette procédure de sanction ne s'applique qu'au Contentieux des étrangers et qu'elle ne vise qu'les avocats qui défendent les étrangers et non ceux de l'Etat belge. « Faut-il rappeler que, dans l'affaire des visées à la femme syrienne, l'Etat belge a introduit i,

BERNARD DEMONT

LORRAINE KIH

raient impardonables pour l'Etat belge. La réforme scolaire a été rédigée par les syndicats et les pouvoirs organisateurs et les associations de parents. Une fois qu'il sera au net, MMS l'exécute. Par exemple. Et elles seraient un peu moins graves pour un ministre des Travaux publics, du Budget ou de l'Environnement ? Les femmes et les hommes politiques doivent être jugés sur leur travail. Pour le reste, ils ont le droit de vivre. quel que soit

mandataire. La réforme scolaire a été redigée par les syndicats et les pouvoirs organisateurs et les associations de parents. Une fois qu'il sera au net, MMS l'exécute. Par exemple. Et elles seraient un peu moins graves pour un ministre des Travaux publics, du Budget ou de l'Environnement ?

Les femmes et les hommes politiques doivent être jugés sur leur travail. Pour le reste, ils ont le droit de vivre.

Curieux raisonnement.

Cela voudrait dire que

les personnes qui irait maladivement de traviole.

Allez, allez... MMS est une femme très normalement normale. Elle vit, bosse, feste, bouffe un SamEDI sur "X" avec des potes. Elle se fait gauler ?

Tant pis pour elle. Elle pale. C'est que la loi. Mais pendant ses heures de travail, madame boit de l'eau et sa silhouette en "i" forme un angle droit de 90 degrés par rap-

carnet du samedi Vie privée

A cool au volant, la presse au tourant. On ne passe plus rien à personne. Des confères dans les tribunaux de police, où (expérience vécue) le juge gronde le délinquant de la route en l'arrasant de questions qui autorisent peu le vrai débat difédes. Aux assises, ça pinaille. Au tribunal de police, non. « Vous roulez à du 137 km/h. »



Oui.

- Trouvez-vous cela normal ?

- Non.

- Pourquoi avez-vous pris le volant, alors que vous aviez bu ?

- Parce que j'avais bu, justement.

Si j'avais pas bu, j'aurais réfléchi et j'aurais pas pris le volant. »

Faut pas discuter. C'est ce que

MMS a fait. C'était le meilleur moyen de liquider cette affaire

sans importance aucune (mais alors, aucun...) mais génante

raient impardonables pour l'Etat belge. La réforme scolaire a été redigée par les syndicats et les pouvoirs organisateurs et les associations de parents. Une fois qu'il sera au net, MMS l'exécute. Par exemple. Et elles seraient un peu moins graves pour un ministre des Travaux publics, du Budget ou de l'Environnement ?

Les femmes et les hommes politiques doivent être jugés sur leur travail. Pour le reste, ils ont le droit de vivre.

Curieux raisonnement.

Cela voudrait dire que

les personnes qui irait maladivement de traviole.

Allez, allez... MMS est une femme très normalement normale. Elle vit, bosse, feste, bouffe un SamEDI sur "X" avec des potes. Elle se fait gauler ?

Tant pis pour elle. Elle pale. C'est que la loi. Mais pendant ses heures de travail, madame boit de l'eau et sa silhouette en "i" forme un angle droit de 90 degrés par rap-

raient impardonables pour l'Etat belge. La réforme scolaire a été redigée par les syndicats et les pouvoirs organisateurs et les associations de parents. Une fois qu'il sera au net, MMS l'exécute. Par exemple. Et elles seraient un peu moins graves pour un ministre des Travaux publics, du Budget ou de l'Environnement ?

Les femmes et les hommes politiques doivent être jugés sur leur travail. Pour le reste, ils ont le droit de vivre.

Curieux raisonnement.

Cela voudrait dire que